



RÈGLEMENT CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES DES CLUBS – VETERANS

Annexe venant compléter le règlement national, portant sur le déroulement de la compétition :

1. INSCRIPTIONS et RESPONSABILITES DE L'ORGANISATION

- **Inscriptions** : Chaque club peut aligner autant de formations qu'il le souhaite. Le droit d'inscription est fixé à 20 € par formation, pour achat de récompenses et dotations.
- **Arbitrage : Désignation**
 - En priorité, le club organisateur doit trouver un arbitre officiel non joueur qui aura la responsabilité de la journée.
 - En cas d'absence d'arbitre officiel non joueur fourni par le club organisateur, le responsable du club doit impérativement contacter le responsable des arbitres de son district afin d'obtenir la nomination d'un arbitre officiel.
 - En l'absence d'un arbitre officiel non joueur, et avec l'accord du responsable des arbitres du district, il pourra être désigné un arbitre officiel joueur sur le terrain.
 - En dernier lieu, et toujours avec l'accord du responsable des arbitres du district concerné, il sera désigné nommément un membre du bureau du club organisateur, non joueur qui suppléera la fonction d'arbitre.
- **Responsable de la rencontre : Responsabilités**
 - Dans tous les cas, la personne qui officiera (*arbitre officiel non joueur, arbitre officiel joueur, membre du bureau du club organisateur*) aura la responsabilité de la journée et donc l'autorité et ses décisions devront être respectées par les joueurs.
 - Cette personne sera responsable des feuilles de matches : c'est-à-dire qu'il sera responsable de la bonne rédaction de ces documents qui doivent être renseignés avec le plus grand soin (*identités et numéros des licences des participants*), et qu'il a donc l'obligation d'effectuer un contrôle complet des feuilles de matches lorsqu'elles auront toutes été complétées.
 - De plus, il doit assurer la transmission des résultats au siège du Comité des Landes : **CD40 – FFPJP - La Gare – 40140 – Soustons à l'attention du référent.**
- Un comité de pilotage est désigné pour assurer la gestion pleine et entière de ce championnat.

2. DESCRIPTION DE LA COMPETITION

- Le championnat se déroulera en plusieurs phases distinctes selon les différentes divisions :
 - Divisions 1 et 2 sur 3 phases
 - Une 1^{ère} phase disputée en poules de brassage
 - Une 2^{ème} phase disputée en poules avec :
 - ~ Poules de qualification
 - ~ Poules de maintien
 - Une 3^{ème} phase en élimination directe

- Division 3 sur 2 phases
 - Une 1^{ère} phase disputée en poules de brassage
 - Une 2^{ème} phase disputée en élimination directe

3. GESTION DE LA PHASE DE POULES ET CALENDRIER

Les formations inscrites par les clubs seront réparties en 3 divisions établies comme suit :

- 1^{ère} division : 4 poules de 4 = 16 formations avec tirage au sort intégral
- 2^{ème} division : 8 poules de 4 = 32 formations réparties en poules géographiques avec répartition de préférence par district
- 3^{ème} division : un certain nombre de poules de 4 en fonction du nombre de formations inscrites avec complément par des poules de 3

- Dans la phase 1, correspondant aux poules de brassage, 2 équipes provenant, d'un même club, ne seront pas inscrites dans une même poule, sauf impossibilité numérique.

- Dans la phase 2, correspondant aux poules de qualification et de maintien, les formations seront réparties selon leur classement sans tenir compte de leur club d'origine. Toutefois, si 2 équipes, provenant d'un même club, venaient à être inscrites dans la même poule, elles doivent obligatoirement se rencontrer dès la première journée de poule.

- **Attribution des points / rencontres :**
 - Victoire : 3 Points / Match nul : 2 Points
 - Défaite : 1 Point / Forfait : 0 Point
 - En poules de 3 : victoire contre X = 3 points, goal-average +19.

- **Gestion des forfaits :**
 - **Si forfait d'une formation :** celle-ci a un goal-average de -19. Le vainqueur marque 3 points, et goal-average de +19.
 - **Si 2 forfaits d'une même formation :** celle-ci est mise hors compétition, et repartira en 3^{ème} division, l'année suivante.

- **Critères de classement à l'issue des poules :**
 1. Le classement obtenu en poules
 2. Le nombre de points obtenus
 3. Le goal-average particulier
 4. Le goal-average final en poules
 5. Les points lors de rencontre directe entre les ex-aequo.

4. CALENDRIER GENERAL DE LA COMPETITION

Les dates de compétition fixées par le comité de pilotage pour les phases de poules et les phases finales sont impératives et doivent être respectées par les clubs. Tout report pour convenance ne sera pas toléré.

Le calendrier, proposé par le Comité des Landes, devra fixer 4 séries de dates qui correspondront aux différentes phases du championnat.

- Calendrier 1 - Dates 1^{ère} phase de poules : 3 dates à définir
- Calendrier 2 - Dates 2^{ème} phase de poules pour les divisions 1 et 2 et Barrages et 1/8^{èmes} pour la division 3 : 3 dates à définir
- Calendrier 3 – Une date unique à déterminer pour les ¼ de finale des divisions 2 et 3
- Calendrier 4 - Une date unique pour les ½ et finales pour les 3 divisions

5. PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU CHAMPIONNAT

- **1^{ère} division - 16 formations**

Divisions	Calendrier 1	Calendrier 2	Calendrier 3	Calendrier 4
1^{ère} Division 16 Formations	Poules de brassage <ul style="list-style-type: none"> • 4 poules de 4 : A1 à A4 • 3 rencontres de poules • 2 premiers en poules de qualifications • 2 derniers en poules de maintien 	Poules de qualification <ul style="list-style-type: none"> • 2 poules de 4 : B1 et B2 • 3 rencontres de poules • 2 premiers de chaque poule qualifiés pour les ½ finales 		½ Finales et Finales
		Poules de maintien <ul style="list-style-type: none"> • 2 poules de 4 : C1 et C2 • 3 rencontres de poules • 2 derniers de chaque poule descendent en 2^{ème} division 		

- **Poules de brassage - 4 poules de 4 marquées de A1 à A4**, chaque formation rencontrant successivement les 3 autres, donc 3 rencontres en poules disputées sur les dates du calendrier 1.
A l'issue de ces 3 rencontres, une nouvelle distribution sera effectuée afin de permettre la composition des poules de qualification pour le niveau Régional et de maintien en 1^{ère} division.
- **Poules de qualifications niveau Régional – 2 poules de 4 composées comme suit**
 - Poule B1 – 1^{er} poules A1 et A3, 2^{ème} poules A2 et A4
 - Poule B2 – 1^{er} poules A2 et A4, 2^{ème} poules A1 et A3
 - chaque formation rencontrant successivement les 3 autres, donc 3 rencontres en poules disputées sur les dates du calendrier 2
 - Les 2 premières formations de chaque poule seront qualifiées pour les ½ finales, qui seront composées comme : suit :
 - 1^{ère} ½ finale – 1^{er} poule B1 contre 2^{ème} poule B2
 - 2^{ème} ½ finale – 2^{ème} poule B1 contre 1^{er} poule B2
 - Les ½ finales et la finale seront disputées sur la date du calendrier 4
 - Finale : La formation victorieuse est sacrée Championne des Landes par équipes des Clubs, catégorie Vétérans 1^{ère} division.
- **Poules de maintien en 1^{ère} division – 2 poules de 4 composées comme suit**
 - Poule C1 – 3^{ème} poules A1 et A3, 4^{ème} poules A2 et A4
 - Poule C2 – 3^{ème} poules A2 et A4, 4^{ème} poules A1 et A3

- chaque formation rencontrant successivement les 3 autres, donc 3 rencontres en poules disputées sur les dates du calendrier 2
- Les 2 formations terminant à la 4^{ème} place de ces 2 poules descendent en 2^{ème} division.

• **2^{ème} division - 32 formations**

Divisions	Calendrier 1	Calendrier 2	Calendrier 3	Calendrier 4
2^{ème} Division 32 Formations	Poules de brassage <ul style="list-style-type: none"> • 8 poules de 4 : E1 à E8 • 3 rencontres de poules • 2 premiers en poules de qualifications • 2 derniers en poules de maintien 	Poules de qualification <ul style="list-style-type: none"> • 4 poules de 4 : F1 à F4 • 3 rencontres de poules • 2 premiers de chaque poule qualifiés pour les ¼ de finales 	¼ de Finales	½ Finales et Finales Les 2 formations finalistes montent en 1 ^{ère} division
		Poules de maintien <ul style="list-style-type: none"> • 4 poules de 4 : G1 à G4 • 3 rencontres de poules • 4 derniers de chaque poule descendent en 3^{ème} division 		

- **8 poules de 4 marquées de E1 à E8**, chaque formation rencontrant successivement les 3 autres, donc 3 rencontres en poules disputées sur les dates du calendrier 1.

A l'issue de ces 3 rencontres, un classement général de 1 à 32 sera établi afin de permettre la composition des poules de qualification pour la 1^{ère} division et de maintien en 2^{ème} division.

- **Poules de qualification** – 4 poules de 4 composées comme suit
 - Poule F1 – Formations classées 1, 8, 9 et 16
 - Poule F2 – Formations classées 4, 5, 12 et 13
 - Poule F3 – Formations classées 2, 7, 10 et 15
 - Poule F4 – Formations classées 3, 6, 11 et 14
 - chaque formation rencontrant successivement les 3 autres, donc 3 rencontres en poules disputées sur les dates du calendrier 2
 - Les 2 premières formations de chaque poule seront qualifiées et classées de 1 à 8 selon leurs résultats de cette dernière phase de poule, pour déterminer les ¼ de finales, disputés sur la date du calendrier 3, comme suit :
 - Match 1 - 1^{er} contre 8^{ème}
 - Match 2 – 2^{ème} contre 7^{ème}
 - Match 3 – 3^{ème} contre 6^{ème}
 - Match 4 – 4^{ème} contre 5^{ème}
 - Les ½ finales opposeront les vainqueurs des comme : suit :
 - 1^{ère} ½ finale – Vainqueur match 1 contre vainqueur match 4
 - 2^{ème} ½ finale – Vainqueur match 2 contre vainqueur match 3
 - Les ½ finales et la finale seront disputées sur la date du calendrier 4
 - Les 2 formations finalistes montent en 1^{ère} division
 - Finale : La formation victorieuse est sacrée Championne des Landes par équipes des Clubs, catégorie Vétérans 2^{ème} division.

- **Poules de maintien** – 4 poules de 4 composées comme suit
 - Poule G1 – Formations classées 17, 24, 25 et 32
 - Poule G2 – Formations classées 20, 21, 28 et 29
 - Poule G3 – Formations classées 18, 23, 26 et 31
 - Poule G4 – Formations classées 19, 22, 27 et 30
 - chaque formation rencontrant successivement les 3 autres, donc 3 rencontres en poules disputées sur les dates du calendrier 2
 - Les formations terminant dernières de chaque poule descendent en 3^{ème} division, soit 4 descentes

- **3^{ème} division** – Un certain nombre de poules de 4 formations et éventuellement des poules de 3 pour cadrer sur un multiple de 4.

Divisions	Calendrier 1	Calendrier 2	Calendrier 3	Calendrier 4
3^{ème} Division XX Formations	Poules de brassage <ul style="list-style-type: none"> • Un certain nombre de poules de 4 avec complément en poules de 3 : H1 à Hn • 3 rencontres de poules • 2 premiers en poules qualifiés pour la suite en élimination directe • 2 derniers récupérés éventuellement pour une coupe de District 	Formations qualifiées et classées de 1 à n selon leurs résultats en poules <ul style="list-style-type: none"> • Barrages éventuels pour cadrer sur 16 formations à conserver • 1/8^{èmes} de finale • Ces rencontres seront disputées la 1^{ère} journée du calendrier 2 	1/4 de Finales	1/2 Finales et Finales Les 4 formations 1/2 finalistes montent en 2 ^{ème} division

Chaque formation rencontrant successivement les 3 autres, donc 3 rencontres en poules disputées sur les dates du calendrier 1

Les 2 premières formations de chaque poule seront qualifiées et classées de 1 à X selon leurs résultats de phase de poule, pour déterminer la composition du tableau de descente directe pour la qualification et la montée pour la 2^{ème} division.

- **Tableau de descente directe**
 - Ce tableau est composé des formations terminant aux 2 premières places de chaque poule qualificative avec un classement selon les critères définis à l'article 3 de ce règlement.
 - Selon le nombre de formations qualifiées, des barrages seront déterminés entre les formations les moins bien classées sur un classement général établi sur les résultats des poules (*voir article 3 de ce règlement*), afin de cadrer sur un nombre de 16 formations.
 - L'équipe la mieux classée recevra l'autre équipe.
 - Ces rencontres de barrage seront disputées en même temps que la 1^{ère} journée du calendrier 2, ainsi que les 1/8^{èmes} de finale
 - 1/8^{èmes} de finale :
 - *Match 1 : 1^{er} contre 16^{ème}*
 - *Match 2 : 2^{ème} contre 15^{ème}*
 - *Match 3 : 3^{ème} contre 14^{ème}*
 - *Match 4 : 4^{ème} contre 13^{ème}*
 - *Match 5 : 5^{ème} contre 12^{ème}*
 - *Match 6 : 6^{ème} contre 11^{ème}*

- Match 7 : 7^{ème} contre 10^{ème}
- Match 8 : 8^{ème} contre 9^{ème}
- 1/4 de Finales :
 - Vainqueurs match 1 contre 8
 - Vainqueurs match 2 contre 7
 - Vainqueurs match 3 contre 6
 - Vainqueurs match 4 contre 5
- 1/2 Finales :
 - Vainqueurs rencontres 1/8 contre 4/5
 - Vainqueurs rencontres 2/7 contre 3/6
- les 1/4 de finales seront disputés sur la date du calendrier 3.
- Les 4 formations 1/2 finalistes joueront en 2^{ème} division l'année suivante.
- Finale : La formation victorieuse est sacrée Championne des Landes par équipes des Clubs de 3^{ème} division.

6. COMPOSITION DES EQUIPES

Les clubs participants (CRC-CNC) devront communiquer la liste des joueurs qui disputeront ces compétitions (8 noms) permettant de procéder à des contrôles. Lors de la journée finale Départementale, les formations vaincues en 1/2 finales devront disputer IMPÉRATIVEMENT les 3^{èmes} places.

7. SANCTIONS SPORTIVES ET FINANCIERES

Les résultats des rencontres doivent être enregistrés sur les feuilles de match. Les irrégularités ou erreurs constatées sur les feuilles de match seront pénalisées comme suit :

- Changement d'équipe pour un joueur après dépassement des 3 participations dans une formation autre (*notion de joueur brûlé du règlement national*), ou bien participation de plus de 1 joueur muté externe au sein d'une même équipe, une amende de 40€ sera appliquée au club fautif.
De plus, la rencontre sera enregistrée suivant le principe suivant :
 - En cas de victoire de l'équipe fautive, ou bien de match nul, la rencontre sera considérée comme perdue par le club qui aura fait participer le licencié non autorisé, donc 1 point de classement et -19 au goal-average, l'adversaire aura partie gagnée, donc 3 points de classement et +19 au goal-average.
 - En cas de défaite de l'équipe fautive, le résultat sera enregistré tel qu'annoncé sur la feuille de rencontre.
- Erreurs sur les feuilles de rencontres à retourner au CD40
 - Absence de numéro de licence pour 1 joueur – amende de 15€ pour le club fautif
 - Absence totale des numéros de licences pour l'équipe – amende de 30€ pour le club fautif
 - Numéros de licences erronés avec répétitions sur plusieurs feuilles de rencontres – amende de 30€ pour le club fautif
- Pour toute formation forfait lors **d'une rencontre**, le club concerné paiera **une amende de 50€ et 100€ pour un forfait général** au Comité des Landes.

- Tout club pourra se retourner financièrement contre les joueurs responsables du forfait.

Règlement : Tout cas litigieux sera examiné et solutionné par le comité de pilotage du CD 40.